

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2256

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Désaffectation et déclassement du parking du Musée des Confluences sis angle cours Charlemagne et rue Vuillerme en vue de la cession à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Madame Blandine Collin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023**Délibération n° CP-2023-2256**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Désaffectation et déclassement du parking du Musée des Confluences sis angle cours Charlemagne et rue Vuillerme en vue de la cession à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un terrain cadastré section BE 151 d'une superficie de 6 995 m² sis cours Charlemagne à l'angle de la rue Vuillerme à Lyon 2ème.

Jusqu'au 23 avril 2023, ce terrain est mis à disposition du Musée des Confluences à usage de parking.

Dans le cadre de l'aménagement urbain de la pointe de la Presqu'île, ce terrain doit être cédé par la Métropole à la SPL Lyon Confluence, titulaire de la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 Côté Rhône.

Pour mener à bien la cession, il convient préalablement de constater la désaffectation de l'usage de parking et de déclasser ce terrain du domaine public.

Ainsi, la désaffectation a été constatée par huissier et, en conséquence, le déclassement peut être prononcé. Le terrain ayant réintégré le domaine privé, il pourra être cédé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Constate la désaffectation de l'usage de parking du terrain cadastré BE 151 sis cours Charlemagne à l'angle de la rue Vuillerme à Lyon 2ème.

2° - Prononce le déclassement du domaine public dudit terrain.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-299190-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
